



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

**Objet de la délibération**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AGENDA  
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2022.02.021**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)**

**Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL**

Par délibération en date du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme d'un montant initial de 1 049 000 € pour la réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), modifié respectivement de 10 000 € et 1 591 € en 2017 et 2018. La répartition des Crédits de Paiement a été modifiée en 2017, 2018 et 2021.

Les travaux pour équiper l'école Jean Macé d'un ascenseur ont été programmés en 2021 mais la consultation des entreprises n'a pas abouti en 2021, c'est pourquoi, les crédits sont reportés en 2022. Il est donc proposé de modifier les crédits de paiements sans modifier l'Autorisation de Programme.

	Création de l'AP 29/10/2015	Modification de l'AP 26/10/2017	Modification de l'AP 25/01/2018	Modification de l'AP 28/10/2021	Modification de l'AP 24/02/2022	TOTAL
AP	1 049 000	-10 000	-1 591	0		1 037 409
CP						
2016	113 000					113 000
2017	113 000	-10 000				109 600
2018	120 000		-1 591			111 809
2019	120 000					120 000
2020	116 000					116 000
2021	118 000			68 000	-186 000	0
2022	115 000				186 000	301 000
2023	118 000					118 000
2024	116 000			-68 000		48 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

**Vu** la délibération 2015.10.014 du 29 octobre 2015 créant une Autorisation de Programme relative à l'agenda d'accessibilité programmée,

**Vu** la délibération 2017.06.029 du 29 juin 2017,

**Vu** la délibération 2017.10.015 du 26 octobre 2017,

**Vu** la délibération du 25 janvier 2018,

**Vu** la délibération du 28 octobre 2021,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des Crédits de Paiement d'accessibilité programmée comme présentée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**